

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

HAUTE-GARONNE ENVIRONNEMENT  
ASSEMBLEE GENERALE  
Extrait du procès-verbal de la séance du mardi 6 février 2024

**Objet : Budget primitif 2024**

**L'an deux mille vingt-quatre, le 6 février à 10h30**

L'assemblée générale de Haute-Garonne Environnement dûment convoquée en session ordinaire à l'Hôtel du Département sous la présidence du M. Pascal Boureau, Président.

**Date de la convocation** : le 17 janvier 2024

**Nombre de membres présents : 28 ; Pouvoirs : 6.**

**Présents** : Arod Christine, Astor Jean-Louis, Aury Jean-Pierre, Avrillaud Isabelle, Baiget Alain, Ben Mohand Said Sylvie, Boureau Pascal, Camus Anne-Lise, Chantran Thierry, Cottin Antoine, Demenitroux Emma, Degers Laurence, Douarche Joëlle, Emery Françoise, Fabregas Véronique, Frezouls Jean-Philippe, Goffre-Pedrosa Inès, Graglia Fabrice, Guillemin Thierry, Ibres Laëtitia, Ivroas Rozenn, Lavigne Michel, Meiffren Isabelle, Roques Geneviève, Rumeau Nathalie, Siorat Florence, Soucasse Piquemal Eliane, Visentin Franck

**Absents ayant donné procuration** : Changeux Anna a donné pouvoir à Boureau Pascal, Couché Valérie a donné pouvoir à Boureau Pascal, Grycza Daniel a donné pouvoir à Boureau Pascal, Lefebvre Joël a donné pouvoir à Rumeau Nathalie, Pillon Anne-Sophie a donné pouvoir à Rumeau Nathalie, Tudela François a donné pouvoir à Boureau Pascal.

**Nombre de suffrages exprimés : 34**

Vote : Pour : 34, Contre : 0, Abstention : 0

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les orientations budgétaires adoptées lors de l'assemblée générale du 15 décembre 2023 qui ont été rappelées lors de l'assemblée générale du 6 février 2024 ;

**Vu** le rapport de M. le Président de Haute-Garonne Environnement ;

**Après en avoir délibéré, l'assemblée générale de Haute-Garonne Environnement décide :**

- d'adopter la participation du Conseil départemental de la Haute-Garonne au budget du Syndicat Haute-Garonne Environnement d'un montant de 20 000 € ;
- d'adopter la participation des 297 communes membres d'un montant de 37 598,70 € pour l'exercice 2024 selon le calcul suivant :
  - exonération pour les communes dont la population municipale est inférieure ou égale à 200 habitants (article 31 des statuts du Syndicat) ;
  - participation de 10 € pour les communes dont la population municipale est comprise entre 201 et 500 habitants ;
  - participation de 0,05 € par habitant pour les communes dont la population municipale est supérieure à 500 habitants.

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 031-253102412-20240206-20240014-BF



- d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2024.

La délibération a été adoptée à l'unanimité par vote à main levée.

Pour extrait conforme

**Pascal BOUREAU**

Président

Haute-Garonne Environnement

*Annexe : budget primitif 2024*

Signé par : Pascal BOUREAU  
Date de signature : 09/02/2024  
Qualité : Président de HGE